



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Importation illégale de porcs

Seules deux exploitations contaminées par PRRS

Au terme de toutes les analyses, il apparaît que seules deux des sept porcheries vaudoises mises sous séquestre début décembre pour importation illégale de porcs ont été contaminées par le syndrome dysgénésique et respiratoire du porc (PRRS). Il s'agit des porcheries de Gollion et Giez à Grandson, dont tout le cheptel est en phase d'abattage. Des contrôles ultérieurs seront effectués sur les nouveaux animaux. Rappelons que cette maladie ne représente pas de danger pour l'homme.

Un trafic de porcs avait été démantelé le 19 novembre 1997 à la douane genevoise. Les autorités sanitaires vaudoises avaient alors immédiatement réagi en plaçant sous séquestre les porcheries abritant les animaux importés illégalement. Les prélèvements ont montré la présence d'une maladie encore inconnue en Suisse, le PRRS, dans deux exploitations.

En collaboration avec l'Office vétérinaire fédéral, le Service vétérinaire a décidé de contrôler sérologiquement pour PRRS tous les animaux abattus. 86 contrôles sur plusieurs semaines ont mis en évidence des taux de contamination du cheptel variant de 10 à 50 % avec une tendance à la diminution des animaux positifs.

Afin de s'assurer que l'agent de la maladie est éliminé dans ces deux exploitations, il sera procédé à un vide sanitaire, un nettoyage et une désinfection complète des locaux.

Quant aux suites pénales qui pourraient être données à cette affaire, le Département de l'intérieur et de la santé publique rappelle qu'elles sont uniquement du ressort de l'Administration fédérale des douanes. Les redevances fiscales éludées pour la Confédération, et qui pourraient être réclamées aux fraudeurs, se montent à environ 1,5 million de francs. Pour le Canton de Vaud, les frais vétérinaires et d'analyses représentant environ 10'000 francs seront pris en charge par l'Office vétérinaire fédéral dans un premier temps, lequel se retournera contre les fraudeurs.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 11 mars 1998

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

Dr Pierre-Alain de Meuron, vétérinaire cantonal, 021/ 316 38 70 Isabel Balitzer-Domon,
déléguée à la communication, 021/ 316 42 39